

## COMPTE FINANCIER 2024

Annexe aux comptes

Compte financier 2024.....	1
Propos introductifs .....	3
I. Faits marquants de l'exercice.....	4
1. Le développement des activités restauration et hébergement .....	4
2. Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.....	4
3. Les opérations immobilières .....	4
4. Les opérations de régularisations comptables.....	4
5. La modernisation de la filière financière et comptable .....	5
6. La Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) .....	5
II. Principes, règles et méthodes comptables .....	6
1. Principes comptables appliqués et méthodes d'évaluation .....	6
a. Evaluations diverses.....	6
b. Les immobilisations incorporelles.....	6
c. Les immobilisations corporelles .....	6
d. Les stocks.....	7
e. Les créances .....	7
f. Les subventions d'investissement.....	7
g. Les provisions pour risques et charges .....	8
h. Le rattachement des charges et produits à l'exercice .....	8
i. Autres évaluations.....	8
2. Comparabilité des exercices .....	8
III. Notes relatives aux postes de bilan .....	9
Actif immobilisé .....	11
Les amortissements .....	12

Les stocks et en-cours .....	13
Les créances .....	13
Les fonds propres (passif du bilan) .....	16
Les financements reçus .....	16
Les réserves .....	18
Le report à nouveau .....	18
Les provisions pour risques et charges .....	18
Les dettes financières et non financières .....	19
IV. Notes relatives au compte de résultat .....	23
Le résultat .....	24
Le compte de résultat 2024 .....	25
Analyse des charges .....	25
Les charges d'intervention .....	25
Les charges de fonctionnement .....	25
Dotations aux amortissements et aux provisions .....	28
Analyse des produits .....	29
Les subventions .....	29
Les produits de l'activité .....	29
La CVEC .....	30
Les autres produits de gestion .....	30
Les autres produits de fonctionnement .....	30
V. Les principaux agrégats financiers .....	32
La situation du fonds de roulement (hors fonds de roulement mobilisable) .....	32
La situation du besoin en fonds de roulement .....	32
La situation de trésorerie .....	32
La situation de la capacité d'auto-financement .....	33
La situation des réserves .....	33
VI. Engagements hors bilan 2024 .....	33
Autorisations d'occupation temporaire .....	33
Baux emphytéotiques .....	34
Baux simples .....	35

## Propos introductifs

Le Crous de Paris applique le référentiel comptable constitué du recueil des normes comptables des établissements publics (RNCEP), de l'instruction commune M9 et du plan de comptes commun. Les états financiers sont présentés selon le format requis par la norme 1 du RNCEP.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, qui couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Le Crous de Paris applique également les dispositions prévues par le décret du 7 novembre 2012, dit « décret GBCP », vise à enrichir l'information financière des organismes, en prévoyant la tenue deux types de comptabilité :

- Une comptabilité générale, tenue en droits constatés et au plus près du « service fait », permettant de suivre l'évolution de la situation patrimoniale (bilan notamment) ;
- Une comptabilité budgétaire, qui permet de développer le pilotage budgétaire et de mieux suivre la trésorerie. Elle présente l'avantage de contrôler, en recettes, les encaissements, et en dépenses, les engagements juridiques pris, ainsi que les décaissements conformes. Le pilotage budgétaire s'appuie sur un budget fondé sur les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiement (CP), dont la soutenabilité budgétaire est appréciée sur un horizon pluriannuel.

Le Crous de Paris met en œuvre les principes de ces textes réglementaires dans l'élaboration de ses documents budgétaires tant en exécution qu'en prévision.

Ce document accompagne les états soumis à l'approbation du Conseil d'administration :

- Le tableau des emplois (tableau 1)
- Le tableau des autorisations budgétaires en exécution (tableau 2)
- Le tableau des équilibres financiers en exécution (tableau 4)
- Le tableau de situation patrimoniale en droits constatés
- Le bilan et le compte de résultat

# I. Faits marquants de l'exercice

## 1. Le développement des activités restauration et hébergement

Concernant la restauration, l'année 2024 s'inscrit dans le prolongement de la tendance des exercices précédents avec une augmentation de 9% du chiffre d'affaires en 2024, malgré la fermeture en novembre du RU de La Barge. C'est également une année de montée en puissance dans l'application des principes de la loi Egalim et plus largement de la mise en œuvre du schéma directeur de la transition écologique.

Concernant l'hébergement, l'exercice 2024 est marquée par le développement de l'offre avec l'ouverture de 3 résidences à la rentrée 2024 :

- La résidence Tolbiac (351 lits)
- La résidence Guyton de Morveau (67 lits)
- La résidence Mouzaia (2<sup>e</sup> tranche) (132 lits)

Il convient de noter également l'ouverture de la résidence La Métropolitaine en décembre 2024 (151 lits).

## 2. Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Le Crous de Paris a été partenaire des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Des recettes exceptionnelles ont été comptabilisées pour un montant total de 2 173 515€ au titre :

- de conventions de mises à disposition de locaux pour les force de l'ordre (pompiers et DGPN) pour un montant de 1 782 675€
- de la mise à disposition de l'espace Citeaux au profite du Musée du QATAR pour un montant de 204 128€

En contrepartie, il faut tenir compte de la perte d'exploitation de 1 249 093€ des résidences sur la période.

Les dépenses de fonctionnement associées à l'opération sont estimées à 666 026€ et de 242 918€ au titre de la masse salariale.

## 3. Les opérations immobilières

L'exercice 2024 est marqué notamment par :

- La poursuite de l'opération SARRAILH à hauteur de 10 300 000€
- La réouverture du CSU (Centre Sportif Universitaire) à la rentrée 2024
- La poursuite de l'opération Bièvres pour un montant de 1 903 815€
- La révision décennale de La Barge à hauteur de 217 047€ en 2024
- La modification du projet concernant les restaurants administratifs et universitaires du campus Pierre et Marie Curie et l'abandon du projet concernant la construction du restaurant universitaire
- La modernisation des structures de restauration à hauteur de 1 273 131€

## 4. Les opérations de régularisations comptables

Dans le cadre de mise en qualité de la comptabilité, le Crous de Paris est engagé dans plusieurs opérations de régularisations ont été menées pour mettre en conformité du bilan (voir supra) :

- La requalification de dépenses de fonctionnement en investissement au titre des exercices antérieurs pour fiabiliser l'actif en rattachant les financements publics associés au titre de l'opération SARRAILH pour un montant de 20 191 334€
- La régularisation de liquidations sur opérations de régies à forte antériorité (dettes et créances)
- Les sorties d'inventaire du parc automobile liées au recollement entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique

## 5. La modernisation de la filière financière et comptable

Dans le prolongement des recommandations issues des deux audits (mission risque et audit de la DRFIP et mission d'accompagnement de l'IGESR), le Crous de Paris est engagé depuis 2022 dans un plan d'actions d'amélioration de la qualité comptable qui vise à fiabiliser les différents cycles, notamment les dettes et les créances.

Avec l'appui d'un prestataire extérieur, le cabinet EY, les travaux avaient en 2023 permis d'apurer une partie des créances liées à la restauration postérieures à 2017 et de fiabiliser la comptabilisation des créances, notamment au titre des clients douteux et des provisions pour dépréciations de créances sur ce secteur d'activité.

En 2024, les actions ont porté sur les créances hébergement. En l'absence d'interfaces, des travaux de recollement des différentes bases de données métier ORION et H3 ont été conduits. Il est apparu qu'un nombre important de créances à très forte antériorité (depuis 2015) n'ont pas été « transférées » au contentieux, et à ce titre, n'ont pu faire l'objet d'une comptabilisation. Ces travaux ont conduit à des travaux d'apurement des créances qui se décomposent en admission en non-valeur pour un montant de 356 732.88€ et en provisions pour dépréciations de créances à hauteur de 1 197 315.73€

En parallèle, l'établissement a poursuivi les actions sur les régies hébergement et restauration par :

- La poursuite de plan de contrôle sur place des régies
- La poursuite de la diminution du nombre de régies :
  - en regroupant 1 régie restauration sur la régie centralisée existante,
  - en regroupant 4 régies hébergement sur la régie centralisée créée en 2023.

Finalement, le nombre de régies en activité passe de 13 à 8 sur l'exercice, dont 2 au titre de la restauration, 5 au titre de l'hébergement, et une régie pour les menues dépenses des moyens généraux.

Ces éléments sont retracés ci-après dans l'annexe.

## 6. La Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)

Conformément au dispositif créé par la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) du 8 mars 2018, la CVEC constitue une taxe due par les étudiants au moment de leur inscription administrative, collectée par les Crous et reversée aux établissements d'enseignement supérieur. Le produit de la taxe revient à ces derniers ainsi qu'aux Crous.

Au cours de l'année, plusieurs commissions se sont tenues et ont permis la validation des projets financés par le Crous de Paris grâce à la CVEC, principalement dans le domaine de la santé et de l'accompagnement social étudiant.

La collecte de CVEC est constatée en opération pour compte de tiers dans la comptabilité du Crous au fur et à mesure des versements effectués par les étudiants et des reversements aux établissements. Il s'agit d'opérations de trésorerie non budgétaires, classées comme telles dans les états financiers.

Un montant de 3 687 970 M€ a été enregistré sur l'exercice en produit de la fiscalité affectée pour la part revenant au Crous de Paris au titre de la campagne 2023-2024.

## II. Principes, règles et méthodes comptables

### 1. Principes comptables appliqués et méthodes d'évaluation

#### a. Evaluations diverses

Les comptes du Crous de Paris, Etablissement Public Administratif (EPA), doivent être établis selon les principes édictés par l'Instruction commune M9 de la Direction Générale des Finances Publiques sur la réglementation budgétaire, en application de l'article 4 de l'arrêté du 1er juillet 2015 portant adoption du recueil des normes comptables applicables aux organismes visés à l'article 1er du décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié par l'arrêté du 19 juillet 2023.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### b. Les immobilisations incorporelles

Cette rubrique se compose principalement des brevets, licences et logiciels qui sont inscrits en comptabilité à leurs coûts d'acquisition.

#### c. Les immobilisations corporelles

Les immobilisations appartenant à l'université sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- prix d'achat,
- frais accessoires : dépenses directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire à partir de leur mise en service. L'établissement applique également, la comptabilisation des amortissements par composants sur les immeubles.

Les modes et durées d'amortissement ont été arrêtés par une délibération du Conseil d'administration également en date du 27 mars 2012. Le Crous de Paris a opté pour la mise en œuvre de la comptabilisation par composants dans les conditions suivantes, pour les immobilisations inscrites aux comptes 213 (bâtiments acquis) et 214 (bâtiments affectés ou reçus en dotation) :

Nature du composant	% du composant dans le bien	Durée d'amortissement
Gros-œuvre et structure	78%	50 ans
Menuiseries	3%	25 ans
Chaufferies	3%	25 ans
Étanchéité	1%	15 ans
Ravalement	2%	15 ans
Électricité	6%	25 ans
Plomberie, sanitaire	4%	25 ans
Ascenseurs	3%	15 ans

Les taux appliqués ci-dessus pour chaque composant d'un bâtiment sont déterminés en fonction de l'importance et de la nécessité de remplacement de ces éléments. Les durées d'amortissement sont définies pour chaque composant du bâtiment.

Les durées d'amortissement des biens hors immeubles sont les suivantes :

Catégorie bilan	libellé	Compte	durée
<b>Immobilisations incorporelles</b>	Logiciels acquis ou sous-traités	20531	3 ans
<b>Immobilisations corporelles</b>	Installations techniques, matériels mis à disposition et acquis, outillages acquis	21546,21547,215517	10 ans
<b>Immobilisations corporelles (autres)</b>	Matériel de transport	21827	5 ans
	Matériel de bureau acquis et mis à disposition	218216,2183	5 ans
	Matériel informatique acquis et mis à disposition	21832	5 ans
	Mobilier acquis et mis à disposition	21846,21847,21887	10 ans

En matière d'amortissements, l'établissement utilise la méthode du calcul linéaire.

Le parc immobilier du Crous de Paris a fait l'objet d'une évaluation par le service France Domaine (aujourd'hui DIE) entre 2008 et 2011, dans le cadre du chantier de fiabilisation de l'actif immobilisé des opérateurs de l'Etat. Les travaux menés ont conduit à des écritures correctives sur le bilan 2011, validées par une délibération du Conseil d'administration de l'établissement du 27 mars 2012.

#### d. Les stocks

Les stocks de matières premières sont valorisés à leur coût d'achat.

#### e. Les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Deux méthodes de provisionnement sont appliquées :

- Lorsqu'une créance âgée est inscrite au 411 et qu'il n'y a pas pour cette dernière de recensement pour une partie au 416 alors on utilise la méthode de provisionnement par l'ancienneté. Le pourcentage de provision s'articule ainsi :
  - Créances de l'exercice N et N-1 non provisionné
  - Créances de l'exercice N-2 provisionné à 50%
  - Créances de l'exercice N-3 provisionné à 75%
  - Créances de l'exercice N-4 et plus provisionné à 100%

Cette méthode de provisionnement est utilisée pour les créances restauration, les créances diverses, c'est-à-dire ne relevant ni de l'activité de restauration ni de l'activité d'hébergement, ainsi que quelques petites catégories de créances spécifiques (ex : les personnels logés au Crous qui doivent s'acquitter d'une redevance de loyer, les recettes du centre culturel etc..).

- Lorsqu'une créance âgée est inscrite au 411 (ex : créances hébergements) et fait l'objet d'un reclassement individualisé au compte 416 créances douteuses. Ces créances douteuses identifiées sont provisionnées à 100%.

#### f. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont comptabilisées à la date de notification de la subvention. Sur la base d'un fléchage des immobilisations, les subventions rattachées à des biens amortissables clairement identifiés sont reprises au compte de résultat via le compte 78 « reprises sur amortissement et provisions d'exploitation » au

même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles financent. Le financement évolue de façon symétrique à l'actif subventionné.

#### g. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

- Des provisions pour litiges pour 363 000.00€
- Une provision pour Gros Entretien et Réparations (GER) qui a l'objet d'une affectation à l'opération de réhabilitation du bâtiment Bièvre pour un montant de 2 302 961.26€
- Des provisions au titre des passifs sociaux pour CET pour un montant de 310 873.00€
- Des provisions pour charges constituées 1 936 433.00€, dont 1 520 000.00€ au titre de conventions de répartition des charges auprès de partenaires institutionnels.

Il faut noter également des provisions pour créances douteuses à hauteur de 4 200 245.65€.

#### h. Le rattachement des charges et produits à l'exercice

Le Crous de Paris a procédé à plusieurs opérations afin de se conformer au principe des droits constatés, principalement par :

- Le recensement des produits à recevoir liés à l'exploitation de l'établissement
- Le recensement des charges à payer

#### i. Autres évaluations

La liste des « engagements hors bilan » du Crous de Paris est présentée en fin de document. Ceux-ci sont constitués des contrats conclus avec les bailleurs sociaux pour des délais de 12 ans et plus et qui donnent lieu chaque année à une charge inscrite au compte de résultat. Les engagements sont retracés dans la comptabilité budgétaire.

Le Crous de Paris est assujéti à la TVA sur ses seules activités marchandes sans lien direct avec les étudiants ce qui induit la détermination d'un prorata de déductibilité de TVA par secteurs. Les taux définitifs sont calculés avant la clôture de l'exercice et conduisent à des corrections sur les comptes de classes 2, 6 et 7.

Compte tenu des dysfonctionnements liés à l'édition des états comptables budgétaires et financiers dans le logiciel ORION non résolu par l'éditeur Eksaé à la reddition des comptes, l'ensemble de ces derniers a dû faire l'objet de corrections manuelles retraitées sur tableur, notamment, le bilan, le tableau 3 des dépenses par destination et des recettes par origine, le tableau 5 sur opérations pour comptes de tiers, et le tableau 7 plan de trésorerie.

## 2. Comparabilité des exercices

Les comptes doivent être conformes aux règles et procédures en vigueur, et être établis selon des méthodes permanentes dans le but d'assurer leur comparabilité dans le temps, ainsi qu'avec d'autres entités, mais aussi d'assurer aux organes délibérants la visibilité sur la pertinence de leurs choix.

Les opérations de clôture de l'exercice 2024 ont été menées en poursuivant l'objectif d'améliorer la qualité comptable en fiabilisant le niveau du résultat de l'exercice et les postes de bilan. Plusieurs corrections d'erreur décrites ci-après page 16 ont été réalisées et ont conduit à mouvementer le compte de report à nouveau, conformément à la norme 14 du RNCOP :

Données en €	2024		2023	2024
	comptes 110/119 RAN	exercices antérieurs		
RESULTAT DE L'EXERCICE			3 424 098,08 €	- 418 248,14 €
RAN 2024	- 199 178,43 €	- 194 560,38 €	- 4 618,05 €	
RESULTAT CORRIGE PRO-FORMA			3 419 480,03 €	- 418 248,14 €

### III. Notes relatives aux postes de bilan

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles	860 300,35	832 593,54	27 706,81	96 559,19
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>318 270 055,96</b>	<b>81 212 443,23</b>	<b>237 057 612,73</b>	<b>205 201 304,65</b>
Terrains	70 611 300,00		70 611 300,00	70 611 300,00
Constructions	173 787 621,08	52 904 410,93	120 883 210,15	124 149 367,98
Installations techniques, matériels et outillages	29 832 940,23	22 987 916,11	6 845 024,12	6 723 794,61
Collections	19 494,18		19 494,18	19 494,18
Biens historiques et culturels	-		-	-
Autres immobilisations corporelles	7 410 291,69	5 320 116,19	2 090 175,50	779 976,53
Immobilisations mises en concession	-		-	-
Immobilisation corporelles en cours	36 573 556,58		36 573 556,58	2 882 519,15
Avances et acomptes sur commandes	34 852,20		34 852,20	34 852,20
Immobilisations grevées de droits	-		-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)	-		-	-
<b>Immobilisations financières</b>	<b>138 230,68</b>	<b>-</b>	<b>138 230,68</b>	<b>138 479,68</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>319 268 586,99</b>	<b>82 045 036,77</b>	<b>237 223 550,22</b>	<b>205 436 343,52</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks	1 049 273,79	-	1 049 273,79	1 062 165,07
Créances	16 789 748,82	4 200 245,65	12 589 503,17	14 814 236,01
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et la CE	1 295 961,79		1 295 961,79	3 577 749,47
Créances clients et comptes rattachés	14 863 705,78	4 200 245,65	10 663 460,13	10 795 509,74
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-		-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-		-	-
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervenir)	58 000,00		58 000,00	58 000,00
Créances sur les autres débiteurs	572 081,25		572 081,25	382 976,80
Charges constatées d'avance (dont prime de remboursement des emprunts)	200 577,00		200 577,00	-
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)</b>	<b>18 039 599,61</b>	<b>4 200 245,65</b>	<b>13 839 353,96</b>	<b>15 876 401,08</b>
<b>TRESORERIE</b>				
Valeurs mobilières de placement		-		-
Disponibilités	59 844 559,81		59 844 559,81	65 229 193,09
Autres				
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>59 844 559,81</b>	<b>-</b>	<b>59 844 559,81</b>	<b>65 229 193,09</b>
Comptes de régularisation	-		-	-
Ecart de conversion Actif	-		-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>397 152 746,41</b>	<b>86 245 282,42</b>	<b>310 907 463,99</b>	<b>286 541 937,69</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice 2024</b>	<b>Exercice 2023</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Financements reçus</b>		
Financement de l'actif par l'Etat	225 850 432,50	197 129 752,10
Financement de l'actif par des tiers	6 346 344,27	3 722 392,00
Fonds propres des fondations	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
<b>Réserves</b>		
<b>Report à nouveau</b>	- 199 178,43	1 580 999,68
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 418 248,14	3 424 098,08
Provisions réglementées		-
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>237 499 431,65</b>	<b>206 772 225,55</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	2 299 433,00	912 976,00
Provisions pour charges	2 613 834,26	2 578 496,26
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>4 913 267,26</b>	<b>3 491 472,26</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	310 000,64	387 500,60
Dettes financières et autres emprunts	2 984 314,13	3 002 588,87
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</b>	<b>3 294 314,77</b>	<b>3 390 089,47</b>
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 175 618,54	12 695 159,16
Dettes fiscales et sociales	551 080,27	541 829,61
Avances et acomptes reçus	15 992 707,02	19 869 898,23
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'interven	31 288 809,66	33 238 784,85
Autres dettes non financières	6 192 234,82	6 426 852,35
<b>Produits constatés d'avance</b>		-
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>65 200 450,31</b>	<b>72 772 524,20</b>
<b>TRESORERIE</b>		
Autres éléments de trésorerie passive		115 626,21
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>-</b>	<b>115 626,21</b>
Comptes de régularisation	-	-
Ecarts de conversion Passif	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>310 907 463,99</b>	<b>286 541 937,69</b>

## Actif immobilisé

Le parc immobilier du Crous de Paris a fait l'objet d'une évaluation par le service France Domaine (aujourd'hui DIE) entre 2008 et 2011, dans le cadre du chantier de fiabilisation de l'actif immobilisé des opérateurs de l'Etat. Les travaux menés ont conduit à des écritures correctives sur le bilan 2011, validées par une délibération du Conseil d'administration de l'établissement du 27 mars 2012.

Le tableau ci-dessous retrace les augmentations et diminutions d'actif immobilisé au cours de l'exercice 2024.

Immobilisations (en €)	Valeur brute au début de l'exercice 2024	Augmentations			Diminutions			Valeur brute à la clôture de l'exercice 2024	Variation
		Transferts	Acquisitions	Régularisations comptables	Sorties	Transferts	Régularisations comptables		
Immobilisations incorporelles	857 836,75	-	2 463,60					860 300,35	0%
Immobilisations corporelles	277 738 272,79	1 309 360,37	2 895 779,90	272 066,57	255 496,69		298 335,76	281 661 647,18	1%
Immobilisations corporelles en cours	2 917 371,35		35 006 817,80	111 776,35	6 420,00	1 309 360,37	111 776,35	36 608 408,78	1155%
Autres immobilisations financières	138 479,68	-	3 000,00				3 249,00	138 230,68	0%
<b>Total immobilisations</b>	<b>281 651 960,57</b>	<b>1 309 360,37</b>	<b>37 908 061,30</b>	<b>383 842,92</b>	<b>261 916,69</b>	<b>1 309 360,37</b>	<b>413 361,11</b>	<b>319 268 586,99</b>	<b>13%</b>

\*comprend avances et acomptes versés

**La valeur brute de l'actif immobilisé est en augmentation de 13%** entre les deux exercices. Cette évolution s'explique notamment par le traitement en correction d'erreurs de la comptabilisation de l'opération SARRAILH en immobilisations en cours avec les FEA associés.

Le tableau des immobilisations ci-dessus réalisé conformément à l'instruction comptable commune est en parfaite adéquation avec la deuxième partie du tableau 6 qui présente l'évolution de l'investissement sur l'année.

Le montant inscrit sur la ligne des « **immobilisations en cours** » est de **36 608 408.78 €**. Il est en augmentation de 33 656 185.23€ par rapport à l'exercice 2023. Cette situation s'explique principalement par la régularisation de l'opération SARRAILH. La liste des opérations mises en service comptabilisées en 2024 est détaillée ci-après.

Numéro	DESCRIPTION OPERATION	REFERENCE DU BIEN	MONTANT €
2024-335	BATIMENT SARRAILH	A06-018 EPAURIF - SARRAILH - Convention 2016 07- Avenant 3	7 900 404,00
2024-337	BATIMENT SARRAILH	A06-080 SARRAILH - EPAURIF - Avenant 2	2 399 596,00
2024-447	BATIMENT SARRAILH	A06-80 REHABILITATION SARRAILH	3 155 448,00
2024-449	BATIMENT SARRAILH	A06-18 REAHABILITATION SARRAILH	14 035 886,00
2024-450	BATIMENT SARRAILH	A06-052 REHABILITATION SARRAILH	3 000 000,00
	<b>Total BATIMENT SARRAILH</b>		<b>30 491 334,00</b>
2023-492	CHU HOPITAL GPN	A89-018 CONVENTION 2019 08 CAMPUS HOSPITALO-UNIVERSITAIRE GRAND PARIS NORD	380 000,00
2024-352	CHU HOPITAL GPN	A89-30C EPAURIF - VERSEMENT COMPLEMENTAIRE 25K - CPER	25 000,00
	<b>Total CHU HOPITAL GPN</b>		<b>405 000,00</b>
2021-217	RELOCALISATION DES SERVICES CENTRAUX	A88-025 CENSIER RELOCALISATION SERVICES CENTRAUX	46 503,00
2022-027	RELOCALISATION DES SERVICES CENTRAUX	A88-025 MOE CURAGE DESAMANTAGE CENTRE CENSIER-BIEVRES	656 754,33
2023-055	RELOCALISATION DES SERVICES CENTRAUX	A88-025 CENTRE BIEVRE MISSION DE COORDINATION SPS	1 721 834,41
2024-040	RELOCALISATION DES SERVICES CENTRAUX	A88-025 BIEVRE, ECLAIRAGES ESCALIERS + SUPPRESSEURS 2 LOG	1 008 932,60
2024-206	RELOCALISATION DES SERVICES CENTRAUX	A88-025 BIEVRE AJOUT PRISES COURANT TERRASSE DU BATIMENT	1 341,66
	<b>Total RELOCALISATION DES SERVICES CENTRAUX</b>		<b>3 435 366,00</b>
2023-076	MISE AUX NORMES DES ASCENSEURS	A26-001 MISE AUX NORMES ASCENSEURS	6 937,80
	<b>Total MISE AUX NORMES DES ASCENSEURS</b>		<b>6 937,80</b>
2023-186	CAMPUS CONDORCET	A74-018 CAMPUS CONDORCET PORTE DE LA CHAPELLE MISSION AMO	9 468,90
2024-348	CAMPUS CONDORCET	A74-025 CONDORCET, EQUIPEMENT DE CUISINE, AC2R	4 813,40
	<b>Total CAMPUS CONDORCET</b>		<b>14 282,30</b>
2024-207	ESPACE MULTISERVICES MAZET	A87-052 MOE CREATION D'UN ESPACE MULTI-SERVICES SITE MAZET	16 768,30
	<b>Total ESPACE MULTISERVICES MAZET</b>		<b>16 768,30</b>
2024-198	GROS ENTRETIEN ET MATERIEL DES RESTAURANTS	A13-001 RU CUVIER COORDINATION SSI FUTUR MARCHÉ DE TRAVAUX	1 878,40
	<b>Total GROS ENTRETIEN ET MATERIEL DES RESTAURANTS</b>		<b>1 878,40</b>
2024-343	PENICHE	A29-025 LA BARGE, CONTROLE PERIODIQUE DECENNAL, CHANTIERS DE LA HAUTE-SEINE	217 046,77
	<b>Total PENICHE</b>		<b>217 046,77</b>
2023-217	RENOVATION RESTAURATION SARRAILH	A94-025 AMO ETUDE ENERGETIQUE RU+RA BULLIER	31 264,21
	<b>Total RENOVATION RESTAURATION SARRAILH</b>		<b>31 264,21</b>
2023-336	RESTAURANT DAUPHINE	A05-025 AMO POUR SELF-SERVICE DAUPHINE DES PA	18 248,66
	<b>Total RESTAURANT DAUPHINE</b>		<b>18 248,66</b>
2024-089	RU CHATELET RENOVATION THERMIQUE	A91-080 RU CHATELET ISOLATION THERMIQUE CVC PLOMBERIE	29 257,24
	<b>Total RU CHATELET RENOVATION THERMIQUE</b>		<b>29 257,24</b>
2024-347	RU CUVIER	A57-052 CUVIER JUSSIEU, MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE, SOCOTEC	413,25
	<b>Total RU CUVIER</b>		<b>413,25</b>
2021-200	RU JUSSIEU PLAN CAMPUS	A85-018 36-RU JUSSIEU PLAN CAMPUS	132 774,52
2022-024	RU JUSSIEU PLAN CAMPUS	A85-018 AMO CREATION RA § RU SITE JUSSIEU SU	49 402,14
2023-052	RU JUSSIEU PLAN CAMPUS	A85-018 AMO CREATION RA § RU SITE JUSSIEU SU	1 594 437,56
	<b>Total RU JUSSIEU PLAN CAMPUS</b>		<b>1 776 614,22</b>
2024-022	EQUIPEMENT MOBILIER DES RESIDENCES	A01-025 RES LES CARMES MOE REMISE ETAT CHAUFFERIE	7 044,24
	<b>Total EQUIPEMENT MOBILIER DES RESIDENCES</b>		<b>7 044,24</b>
2023-330	RESIDENCE LES CARMES	A55-025 LES CARMES RACCORDEMENT CHAUFFAGE CANALISATION	32 173,32
	<b>Total RESIDENCE LES CARMES</b>		<b>32 173,32</b>
2024-199	RESIDENCE LOURCINE	A34-001 RESID PAUL BOURGET MARCHÉ DE MOE MOBILIERS	24 439,20
	<b>Total RESIDENCE LOURCINE</b>		<b>24 439,20</b>
2023-185	RESIDENCE OBSERVATOIRE	A67-051 RES FENELON - DIAGNOSTICS PLOMB § AMIANTE	51 921,32
	<b>Total RESIDENCE OBSERVATOIRE</b>		<b>51 921,32</b>
2024-254	VAUGIRARD - NECKER	A97 025 AMO NECKER-VAUGIRARD POUR NOUVELLE RESIDENCE ETUDI	13 567,35
	<b>Total VAUGIRARD - NECKER</b>		<b>13 567,35</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>36 573 556,58</b>

Le montant net des augmentations d'immobilisations est de **37 908 061.30€**, qui correspond principalement à l'acquisition d'équipements techniques affectés à la restauration. Il convient de tenir compte de l'augmentation des immobilisations en cours pour un montant de **35 006 817.80€**, dont :

- La comptabilisation de l'opération SARRAILH pour 30 481 334.00€
- l'opération CHU GPN pour 25 000.00€ ;
- la rénovation du site Bièvres (relocalisation des services centraux) pour 1 010 274.26€ ;
- la révision décennale de la Barge pour 217 0046.77€.

Les diminutions sont composées de sorties d'éléments d'actif pour un montant de **1 984 638.17€** comprennent les sorties d'immobilisations pour un montant de 261 919.69€, dont :

- la vente d'un matériel de restauration pour 21 814.80€ ;
- la sortie d'inventaire de 11 véhicules pour 233 681.89€ ;
- une régularisation d'écriture sur immobilisations pour 6 420.00€ ;

## Les amortissements

Le tableau ci-dessous reprend les variations d'amortissements au cours de l'exercice 2024 :

Amortissements	Cumulés au début de	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin	Variation
<b>Immobilisations incorporelles</b>	761 277,56	71 315,98	-	832 593,54	9%
<b>Immobilisations corporelles</b>	75 454 339,49	6 000 390,36	242 286,62	81 212 443,23	8%
<b>TOTAL</b>	<b>76 215 617,05</b>	<b>6 071 706,34</b>	<b>242 286,62</b>	<b>82 045 036,77</b>	<b>8%</b>

Les amortissements de l'exercice augmentent de 8%. Le taux d'obsolescence des immobilisations (amortissements/immobilisations brutes) passe de 27% à 26% sur l'exercice 2024.

La dotation aux amortissements de l'année est d'un montant total de **6 071 706.34€**, dont 5 902.35€ retraités en report à nouveau débiteur.

La part faisant l'objet d'une neutralisation en compte de résultat représente 77% de la dotation globale, et 23% constitue une charge non neutralisée car correspondent à des amortissements de biens financés sur ressources propres. Ces proportions restent relativement stables d'un exercice à l'autre.

## Les stocks et en-cours

Le stock final en fin d'exercice est de **1 050 065.77€**, soit une diminution de **791.98€** constitutive d'une augmentation du montant global des charges au compte de résultat. Les stocks sont évalués au coût d'acquisition des produits.

	Denrées	Boissons	Produits jetables et consommables	Produits d'entretiens	Autres produits	TOTAL
Constatations de stock final	542 531,66	123 330,62	225 036,98	158 374,53	-	<b>1 049 273,79</b>
Annulations de stock initial	461 461,06	101 593,46	330 688,78	156 322,47	-	<b>1 050 065,77</b>
<b>VARIATION</b>	<b>81 070,60</b>	<b>21 737,16</b>	<b>-</b>	<b>105 651,80</b>	<b>2 052,06</b>	<b>- 791,98</b>

## Les créances

Les créances sont en diminution de 6% sur l'exercice 2024, du fait du poste des créances sur entités publiques.

Créances €	Bilan 2023	Bilan 2024	Part dans les créances	Variation 2024/2023
Créances sur entités publiques	3 577 749,47	1 295 961,79	8%	-64%
Créances clients	13 757 027,58	14 863 705,78	89%	8%
Créances sur autres débiteurs	382 976,80	572 081,25	1%	49%
Avances versées	-	-	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>17 717 753,85</b>	<b>16 731 748,82</b>	<b>0</b>	<b>-6%</b>

données en €	2024		2023	
MONTANTS RAPPORTÉS	28 514 100 €	92%	31 099 167 €	90%
RESTE A RAPPROCHER	2 600 262 €	8%	3 638 640 €	10%
<b>TOTAL</b>	<b>31 114 363 €</b>	<b>100%</b>	<b>34 737 807 €</b>	<b>100%</b>

Au 31 décembre 2024, il reste 1 mois d'opérations de rapprochement à réaliser pour un montant de 2 600 262€ au titre de l'activité hébergement, correspondant à la période du mois de décembre.

Le tableau récapitulatif des créances en fonction de leur échéance se présente comme suit :

Créances €	Montant brut 2024	Échéance	
		à moins d'un an	à plus d'un an
Créances sur entités publiques		1 295 961,79	
Créances clients	14 863 705,78	14 863 705,78	-
Créances sur autres débiteurs	572 081,25	572 081,25	
Avances versées	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>15 435 787,03</b>	<b>16 731 748,82</b>	<b>-</b>

Les créances sur entités publiques correspondent principalement à des comptes de TVA. Ce poste enregistre également l'avance de trésorerie prévue par la convention avec Pôle Emploi pour le traitement des ARE. Leur augmentation est peu significative.

Les créances sur autres débiteurs augmentent de 49%. Elles sont composées :

- Pour 80% de créances correspondant à des ordres de reversement émis (avoirs fournisseurs, trop-perçus sur salaires, sur aides), pour lesquels un recouvrement ou un apurement est attendu ; ces créances sont en augmentation en raison d'avoirs fournisseurs non régularisés à la clôture de l'exercice.
- Pour 20%, de dépenses payées avant ordonnancement (DAO)

Les créances clients représentent 89% de l'ensemble des créances (Vs 78% en 2023)

Les créances clients sont comptabilisées au compte 4111, et les plus douteuses au compte 416 (pour un montant de 4 200 245.75€).

Le compte de factures à établir/produits à établir permettant le rattachement à l'exercice des produits est d'un montant de 6 919 148.97€. Ce montant intègre :

- Des produits à recevoir au titre des activités hébergement et restauration pour un montant de 5 196 358,52€ ;
- Des produits à recevoir pour un montant de 1 722 790,45 € au titre des autres activités (principalement, les redevances liées aux distributeurs alimentaires, la refacturation des charges du centre de contact IDF, médecin de prévention, CSU).

Le tableau ci-dessous présente les montants de créances clients en fonction de leur « âge ».

Données €	Montant brut 2024 (total)	À moins d'un an (2024)	Entre 1 et 2 ans (2023 & 2022)	Entre 3 et 5 ans (2021 à 2019)	À plus de 5 ans (<2018)
Créances clients et assimilés	4 234 373,26	3 473 018,14	422 816,55	226 650,94	111 887,63
Créances douteuses	4 200 245,75	230 986,07	1 203 493,29	2 765 766,39	
Créances – produits à recevoir	6 919 148,97	6 919 148,97			
<b>TOTAL</b>	<b>15 353 767,98</b>	<b>10 623 153,18</b>	<b>1 626 309,84</b>	<b>2 992 417,33</b>	<b>111 887,63</b>

Les montants encaissés et non encore rattachés à un titre émis (et donc à une créance à lettrer) sont comptabilisés au passif du bilan, sur la ligne « dettes non financières ». Comme en 2023 et 2022, ce poste a considérablement diminué en 2024 du fait du rattrapage et de la régularisation des opérations de comptabilisation.

Afin de couvrir le risque lié au recouvrement sur créances plus anciennes, une provision pour créances douteuses de 4 200 2245.75 € est constituée. Elle a été évaluée sur la base de l'ancienneté des créances inscrites aux comptes 411 ainsi qu'avec l'ensemble des montants au 416.

Sur recommandation de la DRFIP, les créances contentieuses hébergements font l'objet d'un reclassement du 411 au 416. Il y a désormais une adéquation entre le montant de créances recensées au contentieux et le montant inscrit au 4167 (créances douteuses hébergements), dès lors que celles-ci sont identifiées comme tel.

En l'absence d'interfaces, des travaux de recollement des différentes bases de données métier ORION et H3 ont été conduits. Il est apparu qu'un nombre important de créances à très forte antériorité (depuis 2015) n'ont pas été « transférées » au contentieux, et à ce titre, n'ont pu faire l'objet d'une comptabilisation. Ces travaux ont conduit à des travaux d'apurement des créances qui se décomposent en admission en non-valeur pour un montant de 356 732.88€ et en provisions pour dépréciations de créances à hauteur de 1 197 315.73€

Ce retraitement résulte d'un travail de recensement exhaustif de l'ensemble des créances contentieuses hébergement et du suivi des actions de recouvrement.

Au 31 décembre 2024, le montant de créances est de 3 550 440€ (contre 2 214 567€ en 2023).

S'agissant des créances restauration, En 2023, les travaux avaient porté sur les créances dites « post-GBCP » postérieures à 2017 pour un montant de 1 158 636€ avec l'appui du cabinet EY.

<b>synthèse</b>	
<b>population totale</b>	1 158 635,38
<b>créances rapprochées (règlement identifié)</b>	323 568,86
<b>créances recouvrées 2023</b>	254 561,85
<b>total créances provisionnées 2023</b>	580 504,67
<b>créances recouvrées 2024</b>	249 114,12
<b>créances restantes 2024</b>	331 390,55
<b>créances provisionnées 2024 (sur l'échantillon étudié par EY)</b>	322 772,31

Sur ce montant de 1 158 636€, la poursuite des actions engagées en termes de recouvrement a permis d'encaisser 249 114€ sur l'exercice. A l'issue de la gestion 2024, le solde à recouvrer sur ces créances est de 331 390.55€. Ce montant a fait l'objet de provisions pour dépréciations de créances.

<b>Données en €</b>	<b>Créances douteuses hébergements</b>	<b>Créances douteuses autres</b>
<b>2018&amp;ante</b>	922 693,94	201 032,13
<b>2019</b>	476 847,16	150 574,09
<b>2020</b>	399 733,92	152 811,67
<b>2021</b>	439 683,05	22 390,43
<b>2022</b>	530 868,02	86 876,26
<b>2023</b>	571 639,16	14 109,85
<b>2024</b>	185 256,45	22 011,72
<b>SDNT présent</b>	23 717,90	
<b>S/TOTAL</b>	<b>3 550 439,60</b>	<b>649 806,15</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 200 245,75</b>	

La provision augmente en 2024 et fait l'objet d'une dotation de 1 238 728 € pour atteindre le montant global de provisions pour créances douteuses de 4 200 245€ (contre 2 961 518 € en 2023).

En 2024, des admissions en non-valeur ont été comptabilisées à hauteur de 423 035€ avec une répartition comme suit :

- Admission en non-valeur hébergement 402 101€
- Admission en non-valeur sur autres créances 20 934€

## **Les fonds propres (passif du bilan)**

### **Les financements reçus**

Les financements reçus sont composés de deux catégories :

Les financements de l'actif par l'État (ou assimilé) qui représentent la grande majorité des financements (226 M€). Ils sont en augmentation entre les deux exercices, principalement du fait de la régularisation de la comptabilisation des financements de l'opération SARRAILH pour 21M€

Les financements de l'actif par des tiers qui représentent 6.3 M € et sont en augmentation de 2.6M€ sur la période.

Les modalités de comptabilisation sont les suivantes : les montants inscrits au crédit des comptes de bilan en cours d'année correspondent à la part de subvention reçue (sur l'année ou au cours des exercices antérieurs) affectée dans l'année au financement d'actifs immobilisés. Chaque année, la part de reprise des amortissements des biens financés sur subvention vient en diminution du montant des financements inscrits au bilan.

Les comptes 104 enregistrent les financements de l'Etat rattachés à des actifs déterminés (actifs mis à disposition de l'établissement, remis en pleine propriété) ou financements de l'Etat en vue d'acquérir des actifs déterminés. La valeur nette des biens enregistrée sur ce compte au 31 décembre 2024 est de 162M€.

Les comptes 134 enregistrent les financements effectués par des tiers autres que l'Etat et rattachables à des actifs déterminés. La valeur nette des biens enregistrés sur ce compte au 31 décembre 2024 est de 10.6 M€.

Le tableau ci-dessous décrit les montants de subventions reçus affectés en 2024 à des opérations d'investissement de l'exercice portant sur des actifs déterminés. Ceux-ci sont en augmentation de 11 M€ par rapport à l'exercice précédent.

L'exercice 2024 est marqué par :

- La poursuite de l'opération SARRAILH à hauteur de 10 300 000€
- La remise en exploitation du CSU à la rentrée 2024
- La poursuite de l'opération Bièvres pour un montant de 1 903 815€
- La révision décennale de La Barge à hauteur de 217 047€ en 2024
- La reprise du programme de l'opération RA-RU Jussieu
- La modernisation des structures de restauration à hauteur de 1 273 131€

Financier	Opérations financées	2024	2023
Etat (Plan Campus)	Restaurant Picpus Nation		82 478,01
	Hôpital Grand-Nord - CHGPN	290 000,00	
	RA&RU - Campus Jussieu	974 872,34	619 565,22
	Diverses Cafétérias		74 858,76
	Bâtiment Sarrailh CSU	7 900 404,00	16 965,00
	Restaurant Bichat		16 758,64
	Restaurant Dauphine		36 946,82
	<b>Sous-total Etat (Plan campus)</b>	<b>9 165 276,34</b>	<b>847 572,45</b>
Etat (CPER)	Hôpital Grand-Nord - CHGPN	25 000,00	
	Résidence Coubertin		-
	<b>Sous-total Etat (CPER)</b>	<b>25 000,00</b>	<b>-</b>
Etat (Plan de relance)	Espace Multi-Service Mazet		1 681 453,02
	Opé 01 : Sarrailh - EPAURIF (A06)	2 399 596,00	
	Restaurant Châtelet	29 257,24	20 168,57
	<b>Sous-total Etat (Plan de relance/CPER)</b>	<b>2 428 853,24</b>	<b>1 701 621,59</b>
Ville de Paris	Bâtiment Sarrailh CSU		-
	Relocalisation Censier - Sarrailh		26 582,78
	Diverses Cafétérias		10 412,95
	Opé 20 : Restaurant Mazet (A65)	17 181,55	
	Opé 60 : Café des sports (A99)		
	Vidéo-Protection		-
	Restaurant universitaire Aubervilliers		-
<b>Sous-total Ville de Paris</b>	<b>17 181,55</b>	<b>36 995,73</b>	
CNOUS (Contractualisation)	Callbot Chat bot + Data Center		12 638,15
	Rénovation logements	124 996,72	75 087,45
	Modernisation structures	1 273 131,05	962 716,33
	Cîteaux - Mise en sécurité	593 795,45	374 113,24
	VAU : Vaugirard	13 567,35	
	PDC : Porte de la Chapelle	4 813,40	
	BAR : La Barge (A29)	217 046,77	
	Diverses Cafétérias		
	AUT : Autres enveloppe	71 309,61	
	Espace Multi-Service Mazet		9 253,85
	Bièvres	1 903 814,53	851 870,96
	<b>Sous-total CNOUS (contractualisation)</b>	<b>4 202 474,88</b>	<b>2 285 679,98</b>
	Campus France	fenelon	<b>40 911,70</b>
<b>TOTAL</b>		<b>15 879 697,71</b>	<b>4 882 879,37</b>

## Les réserves

Le montant des réserves a augmenté entre les deux exercices à la suite de la délibération n°CA-20240312-6.1 du conseil d'administration du 12 mars 2024 :

- l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2023 d'un montant de 3 424 098.08 €, au compte de réserves
- l'affectation du report à nouveau excédentaire de l'exercice 2023 d'un montant de 1 580 999.68 € au compte de réserves.

## Le report à nouveau

En 2024, le compte « report à nouveau » a été mouvementé en application de la norme 14 du Recueil des normes comptables relative à la correction d'erreurs sur exercices antérieurs pour un montant net de -199 178€ qui vient en diminution des fonds propres.

Au titre du report à nouveau débiteur, les opérations qui avaient ainsi impactées les comptes des exercices antérieurs ont fait l'objet d'une correction pour un montant 20 410 620.66€ :

- La requalification de subventions de fonctionnement en investissement (FEA) concernant l'opération «Réhabilitation du site SARRAILH» pour un montant total de 20 191 334€
- La régularisation de liquidations sur opérations de régies pour un montant de 33 845.53€
- La régularisation d'une liquidation pour frais bancaires pour un montant de 1 637.83€
- La régularisation de dépenses au titre des concours divers (Université Sorbonne Nouvelle) sur exercices antérieurs non traitées en CAPAC à hauteur de 159 381.65€
- La régularisation de la sortie du financement exceptionnel liée à la requalification d'une dépense d'investissement en fonctionnement pour un montant de 6 420.00€
- La régularisation de l'écriture du stock d'entrée 2023 pour un montant de 12 099.29€
- Une régularisation de 5 902.35€ portant sur le rattrapage des dotations aux amortissements sur un véhicule issues de la comptabilisation sur un taux d'amortissement de 10 au lieu de 5 ans. Cette opération a été comptabilisée par le biais d'une opération de report à nouveau par le débit du compte 119 (report à nouveau : solde débiteur) et le crédit du compte de charges correspondant (c/6811 – Dotations aux amortissements sur immobilisations) selon les modalités prévues dans l'ICC, fascicule 14 section 4, traitant de la correction d'erreur.

Au titre du report à nouveau créditeur, les opérations qui avaient ainsi impactées les comptes des exercices antérieurs ont fait l'objet d'une correction pour un montant 20 211 442.23€ :

- La requalification de charges en dépenses d'investissement pour 20 191 334.00€ (opération «Réhabilitation du site SARRAILH»)
- La régularisation de liquidations comptabilisées à tort sur opérations de régies pour un montant de 6 206.99€
- La requalification d'une dépense d'investissement en fonctionnement pour 6 420.00€
- La régularisation d'une CAPAC 2023 surestimée pour un montant de 7 481.24€

## Les provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées par :

- Une provision pour créances douteuses (cf. supra) de 4 200 246€. Cette provision est comptabilisée en diminution des créances de l'actif (cf : modalités de calcul expliquées ci-dessus).
- Une provision pour grosses réparations : cette provision est d'un montant résiduel au 31 décembre 2024 de 2 302 961 €. Elle a été estimée selon les modalités en cours avant la mise en place du Recueil des normes comptables (cf. supra). Elle a fait l'objet en 2023 d'une reprise et d'une dotation affectée à l'opération de réhabilitation du site Bièvre.
- Une provision pour CET : le montant total de la provision est de 310 873 €, soit une hausse de 35 338 € par rapport à 2023.

- Une provision pour charges d'un montant de 1 936 433€ (dont 1 520 000€ portant sur des conventions de répartition des charges relatives aux partenaires suivants Université Panthéon-Assas, Cité Internationale, Université de Dauphine, INALCO, Université Panthéon Sorbonne, Université Paris Cité, FNSP, Université Sorbonne Nouvelle, Sorbonne Universités, Crous de Clermont-Ferrand, ainsi que 416 433€ au titre de deux fournisseurs)
- Une provision pour litiges : le montant total est de 363 000€. Cette provision a fait l'objet d'une évaluation complète et exhaustive des litiges à provisionner en collaboration avec le service juridique de l'établissement. Elle porte sur des contentieux liés aux activités de l'établissement (hébergement, immobilier, fournisseurs, RH). La dotation de 92 000€ correspond à l'inscription de nouveaux litiges, et la reprise de 204 000€ comptabilise des litiges dénoués sur l'exercice ou devenus sans objet.

Le tableau ci-dessous décrit les variations de provision :

Nature	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Provisions pour litiges (15)	475 000,00	92 000,00	204 000,00	363 000,00
Provisions pour gros entretien (15)	2 302 961,26	-	-	2 302 961,26
Provisions pour CET (15)	275 535,00	35 338,00	-	310 873,00
Autres provisions pour risques	437 976,00	1 936 433,00	437 976,00	1 936 433,00
Pour créances douteuses (49)	2 961 518,14	1 238 727,61	-	4 200 245,75
<b>Total</b>	<b>6 452 990,40</b>	<b>3 302 498,61</b>	<b>641 976,00</b>	<b>9 113 513,01</b>

## Les dettes financières et non financières

### Les dettes financières

Les dettes financières correspondent à l'emprunt contracté par le Crous et, pour les autres dettes financières, aux dépôts de garanties constitués par les étudiants logés en résidence au moment de leur arrivée, qui leur sera restitué lorsqu'ils quitteront les lieux.

Dettes financières	Montant 2024	Echéance à un an	Echéance entre 2 à 5 ans
Emprunts souscrits auprès Ets bancaires	310 000,64	77 499,96	232 500,68
Autres dettes financières	2 984 314,13	2 984 314,13	-
<b>Total des dettes financières</b>	<b>3 294 314,77</b>	<b>3 061 814,09</b>	<b>232 500,68</b>

## Les dettes non financières

Les dettes inscrites au bas de bilan sont composées de la manière suivante :

Dettes non financières	Montant 2024	Echéance à un an	Echéance entre 2 à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs	11 175 618,54	11 175 618,54		
Dettes fiscales et sociales	551 080,27	551 080,27		
Avances et acomptes reçus	15 992 707,02	15 992 707,02		
Dettes pour opérations sur comptes de tiers	31 288 809,66	31 288 809,66		
Autres dettes non financières	6 192 234,82	6 192 234,82		
<b>Total des dettes non financières</b>	<b>65 200 450,31</b>	<b>65 200 450,31</b>		

Les dettes fournisseurs sont constituées des opérations de factures à recevoir. Il s'agit principalement des charges rattachées à l'exercice 2024 dans le cadre du processus des charges certifiées à payer, ou dans le cadre de la procédure des charges à payer à comptabiliser. Leur montant total est de 11 175 618.54€. Elles donneront lieu à paiement en 2025. Elles sont en diminution de 12% par rapport à fin 2023. Pour rappel, ce poste a pris en compte en 2023 les CAPAC d'un montant de 3 437 422€ au titre des charges d'électricité (compte tenu compte de l'absence de facturation par EDF sur une grande partie de l'année 2023 principalement sur le lot 2 du marché conclu avec la DAE)

En dehors des raisons conjoncturelles liées au contexte de hausse des prix, ces dettes comptabilisent également des CAPAC pour un montant de 10 060 933€ pour veiller au bon rattachement des charges à l'exercice. Les principaux éléments constituant les CAPAC en 2024 sont les suivants :

- les fluides à hauteur de 10 69 136€ (pour la période de décembre 2024 principalement)
- des charges locatives pour logements étudiants à hauteur de 5 349 646€ ;
- les fonds de concours auprès des partenaires institutionnels pour un montant de 979 412€ ;
- les denrées alimentaires pour un montant de 912 150€
- les autres charges de fonctionnement UG/Services pour un montant de 1 281 047€.

Les dettes pour opérations pour compte de tiers d'un montant de 31 288 809.66€ sont en diminution de 6%. Elles contiennent :

- L'ensemble des sommes versées dans le cadre des dispositifs d'aide aux étudiants, qui leur seront versées début 2024.
- Mais surtout l'ensemble des sommes collectées au titre de la CVEC qui n'ont pas fait l'objet de reversement au 31/12/2024. Elles constituent une dette pour l'établissement à hauteur de 26 276 093€.

Le montant de 3 687 970.34€ a été attribué au Crous de Paris en tant qu'établissement bénéficiaire de la CVEC pour la campagne 2023-2024, après application des modalités de péréquation prévues par la réglementation. Ce montant est en hausse de % par rapport à la campagne précédente.

2024	MONTANT €
TOTAL encaissement	26 989 576,00
versé aux établissements	28 027 793,37
versé aux étudiants	922 678,00
reversement excédent au CNOUS	3 847 793,29
reversement excédent SCBCM MENESR	-
<b>TOTAL décaissements</b>	<b>32 798 264,66</b>

Les autres dettes non financières correspondent principalement aux opérations en attente de rapprochement sur les comptes 47. Ces écritures seront régularisées en contrepartie des régularisations apportées aux comptes 4111 (cf supra).

Les avances et acomptes reçus correspondent aux subventions reçues sous forme d'avances au cours de l'année 2023 ou des exercices antérieurs et qui serviront à financer des immobilisations ou des charges de fonctionnement. Ce poste regroupe également les encaissements d'anticipations de loyers qui seront régularisées en 2024.

En 2024, le montant des avances ainsi comptabilisées constitue un solde disponible de 14 328 088€, concernant principalement des financements externes reçus sous forme d'avances.

Le tableau ci-dessous détaille cette somme de 14 328 088 € par financeur et par opération, en distinguant les aides des autres opérations financées :

Financier	Opérations financées	Solde fin exercice 2023	Avances 2024	Montants régularisés 2024	Solde fin exercice 2024	
Etat (Plan Campus)	Opé 01 : Bâtiment Sarrailh CSU (A06)	5 861 477 €	7 924 657 €	7 900 404 €	5 885 730	
	Opé 16 : Sarrailh - Hors EPAURIF (A06)	47 088 €			47 088	
	Opé 12 : Diverses Cafétérias (A78) + OP 39 (A05)	112 978 €			112 978	
	A89 - 35 - Hôpital grand nord	410 000 €		290 000 €	120 000	
	Opé 25 : Restaurant Picpus Nation (A53)	109 721 €			109 721	
	Opé 36 : RU et RA - Campus Jussieu (A85 - A18)	6 187 468 € -	1 600 000 €	974 872 €	3 612 596	
	<b>Sous-total Etat (Plan campus)</b>	<b>12 728 732</b>	<b>6 324 657</b>	<b>9 165 276</b>	<b>9 888 113</b>	
Campus France	Résidence Fénélon	250 000 €		40 912 €	209 088	
	<b>Sous-total Etat (Campus France)</b>	<b>250 000</b>	<b>-</b>	<b>40 912</b>	<b>209 088</b>	
Etat (CPER)	A89 - 35 - Hôpital grand nord		25 000 €	25 000 €	-	
	Résidence Couberlin	521 068 €			521 068	
	<b>Sous-total Etat (CPER)</b>	<b>521 068</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>	<b>521 068</b>	
Universités	Opé 36 : RU et RA - Campus Jussieu (A85 - A18)	1 200 000 € -	1 200 000 €		-	
	<b>Sous-total Universités</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Ville de Paris	Opé 01 : Bâtiment Sarrailh CSU (A06)	- €		- €	-	
	Opé 12 : Diverses Cafétérias (A13 - A29 - A78 - A82 - A90) + Bichat	696 228 €			696 228	
	Opé 20 : Restaurant Mazet (A65)	424 356 €		17 182 €	407 174	
	Opé 32 : Coworking (A61)	75 000 €		- €	75 000	
	Opé 46 : Signalétique (COM)	294 794 €		- €	294 794	
	Opé 60 : Café des sports (A99)	- €	800 000 €		800 000	
	Opé 52 : Bullier (A94)	1 000 000 €			1 000 000	
	<b>Sous-total Ville de Paris</b>	<b>2 490 378</b>	<b>800 000</b>	<b>17 182</b>	<b>3 273 196</b>	
Etat (Plan de relance)	Opé 01 : Bâtiment Sarrailh CSU (A06)	725 000 €	1 674 596 €	2 399 596 €	-	
	Opé 41 : Restaurant universitaire Châtelet (A91)	29 257 €		29 257 €	-	
	<b>Sous-total Etat (Plan de relance)</b>	<b>754 257</b>	<b>1 674 596</b>	<b>2 428 853</b>	<b>-</b>	
Plan de Résilience (081)	PRE2023 - Carmes (A55)				-	
	<b>Sous-total Plan de résilience</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
CNOUS (Contractualisation)	Opé 12 : Diverses Cafétérias (A78) [MSR]	-	53 870 €	1 191 778 €	1 273 131 € -	135 223
	Opé 14 : Equipement - Carmes + Mouzaia + MDB (A01 - A55 - A96) [RL] -	18 300 €		184 668 €	124 997 €	41 371
	Opé 15 : Callbot Chat bot + Data Center + Mutualisation (SIA)	47 540 €		- €		47 540
	Opé 31 : Bièvres (A88) [SBR]	4 018 €	1 822 027 €		1 903 815 € -	77 770
	Opé 36 : RU et RA - Campus Jussieu (A85 - A18)	- €		- €		-
	Opé 38 : Espace Multi-Service Mazet (A87)	238 949 €				238 949
	BAR : La Barge (A29)				217 047 € -	217 047
	Opé 49 et 50 : citeaux mabillon (A51 et A59) [MSACM]			593 795 €	593 795 € -	0
	VAU : Vaugirard	- €		13 567 €	13 567 € -	0
	PDC : Porte de la Chapelle	- €			4 813 € -	4 813
	Divers : Contract - Reliquat enveloppe	-	97 112 €	97 112 €		0
	AUT : Autres enveloppes			40 242 €	71 310 €	
		<b>Sous-total CNOUS (Contractualisation)</b>	<b>121 225</b>	<b>3 943 189</b>	<b>4 202 475</b>	<b>-</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>18 065 659</b>	<b>11 567 442</b>	<b>15 879 698</b>	<b>13 784 471</b>	

Il convient de noter que le Crous de Paris a reçu sur les exercices antérieurs des financements à hauteur de 20 191 334 € dans le cadre du projet «SARRAILH ». Cette opération, qui a fait l'objet d'une notification n'est pas soumise à condition. Elle avait été initialement comptabilisée en produits a fait l'objet d'un retraitement en report à nouveau conformément à la norme sur la comptabilisation des subventions d'investissement. Son utilisation est suivie en opération fléchée et impacta directement le fonds de roulement de l'établissement.

## IV. Notes relatives au compte de résultat

CHARGES	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT (hors personnel)</b>	<b>64 023 792,34</b>	<b>61 936 580,47</b>
Achats	15 836 514,36	14 911 621,24
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation direct de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	48 187 277,98	47 024 959,23
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>38 882 241,91</b>	<b>36 753 126,77</b>
Salaires, traitements et rémunérations diverses	26 757 807,60	25 178 711,95
Charges sociales	11 547 182,43	11 033 634,38
Intéressement et participation	-	-
Autres charges de personnel	577 251,88	540 780,44
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	4 228 872,26	1 801 595,91
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	9 368 302,60	9 287 887,62
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>116 503 209,11</b>	<b>109 779 190,77</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
<b>Dispositif d'intervention pour compte propre</b>		
Transfert aux ménages	-	-
Transferts aux entreprises	-	-
Transferts aux collectivités territoriales	-	9 610 886,00
Transferts aux autres collectivités	-	-
<b>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</b>		
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	-	-
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>	<b>-</b>	<b>9 610 886,00</b>
<b>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</b>	-	-
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	<b>116 503 209,11</b>	<b>119 390 076,77</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Charges d'intérêt	15 556,21	18 918,93
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	-	14 550,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	-	-
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>15 556,21</b>	<b>33 468,93</b>
Impôt sur les sociétés	-	-
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		3 424 098,08
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>116 518 765,32</b>	<b>122 847 643,78</b>

PRODUITS	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</b>	<b>46 455 477,69</b>	<b>56 385 713,27</b>
Subventions pour charges de service public	42 701 511,00	42 759 080,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	65 996,35	10 143 078,64
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		-
Dons et legs		-
Produits de la fiscalité affectée	3 687 970,34	3 483 554,63
<b>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</b>	<b>63 997 788,22</b>	<b>59 183 327,53</b>
Ventes de biens ou prestations de services	61 448 361,76	57 972 413,90
Produits de cessions d'éléments d'actif	0,00	-
Autres produits de gestion	2 549 426,46	1 210 913,63
Production stockée et immobilisée	-	-
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<b>Autres produits</b>	<b>5 647 251,27</b>	<b>7 278 602,98</b>
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	999 442,17	2 896 442,23
Reprises du financement rattaché à un actif	4 647 809,10	4 382 160,75
<b>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>116 100 517,18</b>	<b>122 847 643,78</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des participations et des prêts	-	-
Produits nets sur cessions des immobilisations financières		
Intérêts sur créances non immobilisées	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	418 248,14	-
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>116 518 765,32</b>	<b>122 847 643,78</b>

## Le résultat

Le résultat comptable de l'exercice 2024 est déficitaire à hauteur de 418 248 €.

Pour rappel, en 2023, le résultat était excédentaire à hauteur de 3 424 098 €. Compte tenu des corrections effectuées en période de clôture pour fiabiliser le rattachement des charge set produits à l'exercice, le résultat 2023 proforma est de 3 419 480 €.

Données en €	2024 comptes 110/119 RAN	exercices antérieurs	2023	2024
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			3 424 098,08 €	- 418 248,14 €
<b>RAN 2024</b>	- 199 178,43 €	- 194 560,38 €	- 4 618,05 €	
<b>RESULTAT CORRIGE PRO-FORMA</b>			3 419 480,03 €	- 418 248,14 €

## Le compte de résultat 2024

CHARGES (en €)	2024	2023	Variation	PRODUITS (en €)	2024	2023	Variation
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	116 503 209 €	109 779 191 €	6%	PRODUITS SANS CONTREPARTIE (SUBVENTIONS ET ASSIMILES)	46 455 478 €	56 385 713 €	-18%
CHARGES D'INTERVENTION	- €	9 610 886 €	-100%	PRODUITS DE L'ACTIVITE	63 997 788 €	59 183 328 €	8%
CHARGES FINANCIERES	15 556 €	33 469 €	-54%	AUTRES PRODUITS	5 647 251 €	7 278 603 €	-22%
<b>TOTAL</b>	<b>116 518 765 €</b>	<b>122 847 644 €</b>	<b>-5%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>116 100 517 €</b>	<b>122 847 644 €</b>	<b>-5%</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>3 424 098,08</b>			<b>DEFICIT</b>	<b>418 248,14</b>		

Les produits de l'activité marchande ont augmenté de 8% par rapport à 2023, tandis que les charges de fonctionnement ont augmenté de 6% sur l'exercice.

### Analyse des charges

#### Les charges d'intervention

Sans objet en 2024.

#### Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement en 2024 représentent 99% de la totalité des charges (Vs 92% en 2023). Le montant des charges de fonctionnement augmente de 6% par rapport à 2023.

CHARGES	2024	2023	Evolution 23/24
Achats	15 836 514,36	14 911 621,24	6%
Consommations de l'exercice	48 187 277,98	47 024 959,23	2%
Dont travaux entretien et maintenance (1)	4 502 472,54	4 117 324,65	9%
Dont locations logements étudiants	21 231 843,04	19 249 564,63	10%
Dont concours divers	1 364 061,92	1 337 785,84	2%
Dont prestations diverses (2)	1 326 269,58	2 776 635,48	-52%
Dont prestations de gardiennage (2)	1 730 282,51	1 453 210,09	19%
Dont prestations de nettoyage (3)	3 500 621,47	3 251 560,40	8%
Dont fluides (4)	6 929 043,81	6 929 043,81	0%
Dont frais interim (5)	1 238 166,62	1 606 179,48	-23%
Charges de personnel	38 882 241,91	36 753 126,77	6%
Autres charges de fonctionnement	4 228 872,26	1 801 595,91	135%
Dotations aux amortissements et provisions	9 368 302,60	9 287 887,62	1%
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>116 503 209,11</b>	<b>109 779 190,77</b>	<b>6%</b>

Le tableau ci-dessous détaille par catégorie du compte de résultat les évolutions entre 2024 et 2023 :

CHARGES	2024	Poids 2024	2023	Poids 2023
Achats	15 836 514 €	14%	14 911 621 €	8%
Consommations de l'exercice	48 187 278 €	41%	47 024 959 €	51%
Charges de personnel	38 882 242 €	33%	36 753 127 €	30%
Autres charges de fonctionnement	4 228 872 €	4%	1 801 596 €	3%
Dotations aux amortissements et provisions	9 368 303 €	8%	9 287 888 €	8%
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>116 503 209</b>	<b>100%</b>	<b>109 779 191</b>	<b>100%</b>

Le tableau ci-dessous détaille le poids de chaque catégorie sur les charges de fonctionnement :

ACHATS	2024	2023	
Produits alimentaires transformables	13 894 095,76	12 966 002,30	7%
Produits d'entretien	345 751,60	352 287,38	-2%
Autres fournitures consommables et jetables	687 596,82	646 164,12	6%
Boissons	862 270,77	924 577,54	-7%
Divers	46 799,41	22 589,90	107%
<b>Total</b>	<b>15 836 514,36</b>	<b>14 911 621,24</b>	<b>6%</b>

Les principales évolutions des charges de fonctionnement en 2024 par rapport à 2023 s'expliquent notamment par :

- L'augmentation des achats s'explique par la reprise de l'activité (déjà constatée en 2023), notamment sur l'activité restauration (cf produits alimentaires transformables, produits d'entretien, boissons), mais également par un effet prix lié au contexte inflationniste. Ce poste comprend les achats de matières premières liés à l'activité restauration, diminués de la variation de stocks ;
- Les postes de consommations en provenance de tiers sont en augmentation de 9%.

TRAVAUX ENTRETIEN / MAINTENANCE (en €)	2024	2023	Evolution 23/24
Compte 6152 travaux sur biens immobiliers	1 860 868 €	1 747 905 €	6%
Compte 6155 travaux sur biens mobiliers	405 106 €	335 059 €	21%
Compte 6156 maintenance sur tous les biens immobiliers et mobiliers	2 236 499 €	2 034 360 €	10%
<b>TOTAL COUTS ENTRETIEN ET MAINTENANCE</b>	<b>4 502 473</b>	<b>4 117 325</b>	<b>9%</b>

- Les Concours divers : ce poste qui comptabilise les reversements effectués aux partenaires institutionnels (hors bailleurs) augmente de 2% sur la période.

En €	2024	2023	Evolution 23/24
<b>Concours divers (cpte 6281)</b>	1 364 062 €	1 337 786 €	2%

- Les prestations de gardiennage

En €	2024	2023	Evolution 23/24
<b>Frais de gardiennage (cpte 6285)</b>	1 730 283 €	1 453 210 €	19%

- Les prestations de nettoyage

En €	2024	2023	Evolution 23/24
<b>Frais de nettoyage (cpte 6286)</b>	3 500 621 €	3 251 560 €	8%

- Les fluides

CONSOMMATION DE FLUIDES (en €)	2024	2023	Evolution 23/24
<b>Compte 60611 Électricité</b>	2 691 906,33 €	3 564 715,33 €	-24%
<b>Compte 60612 Carburants</b>	19 904,72 €	20 401,49 €	-2%
<b>Compte 60613 Gaz</b>	1 158 140,91 €	1 299 920,46 €	-11%
<b>Compte 60614 Chauffage sur réseau</b>	1 562 463,68 €	1 342 854,41 €	16%
<b>Compte 60617 Eau</b>	1 496 628,17 €	1 350 236,99 €	11%
<b>TOTAL FLUIDES</b>	<b>6 929 044</b>	<b>7 578 129</b>	<b>-9%</b>

- Les frais d'intérim ont connu une diminution en 2024 par rapport à 202 en dépit de la reprise de l'activité. Cela s'explique notamment par la mise en œuvre du cadre de gestion des contractuels qui a permis d'améliorer les conditions de recrutement

En €	2024	2023	Evolution 22/23
<b>Frais intérim (cpte 6211)</b>	1 238 167 €	1 606 179 €	-23%

- Les charges de personnel font partie des charges de fonctionnement du compte de résultat et regroupent les traitements bruts, les charges sociales et les charges d'action sociale.

Elles passent d'un montant de 36 753 126.77€ à 38 882 241.91€ en 2024, soit une augmentation de 2 129 115.14€ (5%) sur la période.

Cette hausse 2024 s'explique notamment par :

- Les variations d'effectifs (772K€), dont 76K€ d'extension en année pleine de la variation 2023, et 696K€ au titre de 2024
- L'extension en année pleine des mesures 2023 (+786K€), à savoir :
  - mesures catégorielles, tel que que la hausse du SMIC, la hausse du point d'indice, la hausse de la participation employeur pour le trajet domicile-travail, les mesures bas salaires
  - les mesures individuelles, tel que la révision du cadre de gestion des contractuels et avancements de carrière
- Les mesures 2024 (588K€) (5 points d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2024, revalorisation du régime indemnitaire des ASS et CTSS, primes liées aux JOP)

- Charges financières

Les charges financières sont en diminution de 22%

## **Dotations aux amortissements et aux provisions**

Ce poste reste stable sur la période (+1%). Il prend en compte :

- Des provisions pour litiges pour 92 000.00€
- Une provision pour dépréciations de créances pour 1 238 727,61 €
- Des provisions au titre des passifs sociaux pour CET pour un montant de 35 338.00€
- Des provisions pour charges constituées 1 936 433.00€
- Des dotations aux amortissements pour 9 368 302.60€

## Analyse des produits

PRODUITS (en €)	2024	2023	%
<b>SUBVENTIONS ET ASSIMILES</b>	<b>42 767 507 €</b>	<b>52 902 159 €</b>	<b>-19%</b>
<i>Dont SCSP</i>	42 701 511 €	42 759 080 €	-0,1%
<i>dont subventions en provenance d'entités publiques</i>	65 996 €	10 143 079 €	-99%
<b>PRODUITS DE L'ACTIVITE</b>	<b>61 448 362 €</b>	<b>57 972 414 €</b>	<b>6%</b>
<i>Dont hébergement</i>	34 456 223 €	34 853 735 €	-1%
<i>Dont restauration</i>	23 274 842 €	21 352 025 €	9%
<i>Dont locations diverses</i>	766 005 €	371 403 €	106%
<i>Dont autres prestations de service (frais DSE...)</i>	386 242 €	764 334 €	-49%
<i>Dont produits de l'activité non marchande (dont CSU et culturel)</i>	2 565 050 €	630 918 €	307%
<b>Produits de la fiscalité affectée</b>	<b>3 687 970 €</b>	<b>3 483 555 €</b>	<b>6%</b>
<b>Autres produits de gestion</b>	<b>2 549 426 €</b>	<b>1 210 914 €</b>	<b>111%</b>
<b>Autres produits de fonctionnement</b>	<b>5 647 251 €</b>	<b>7 278 603 €</b>	<b>-22%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>116 100 517,18</b>	<b>122 847 643,78</b>	<b>-5%</b>

Il convient de noter que la diminution de 5% en tient pas compte du retraitement en correction d'erreurs des subventions affectées à l'opération SARRILH en FEA d'un montant de 9 610 866.00€ en 2023. Après prise en compte de cette correction du poste Subventions et assimilés, le montant des produits augmente de 3% sur la période.

### Les subventions

Le montant de la subvention pour charge de service public reste stable sur l'exercice (-0.1%).

2024	2023	Variation 23/24
42 701 511	42 759 080	-0,1%

### Les produits de l'activité

Les produits de l'activité regroupent l'activité marchande et non marchande. L'activité marchande concerne principalement deux domaines :

- L'hébergement, qui marque une légère baisse de 1% par rapport à l'exercice 2023 ;
- La restauration, qui marque une hausse significative de 9% par rapport à l'exercice 2023, dans le prolongement de la tendance déjà constatée en 2022 et 2023 (+91% par rapport à 2021 pour mémoire).

Les produits de l'activité non marchande recouvrent principalement les produits liés à l'activité du CSU qui a rouvert en 2024 et du domaine culturel. Ce poste augmente de 111% sur la période car il prend en compte également la mise à disposition de résidences pour héberger les forces de l'ordre dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024 pour un montant de 1 782 675€.

## La CVEC

Il convient de noter cette année la hausse de la CVEC (3%) inscrite en produit de la fiscalité affectée. Cette taxe, qui représente 3% de la totalité des produits, correspond à la part revenant au Crous de Paris pour la collecte 2023-2024 et s'élève à 3 687 970€.

## Les autres produits de gestion

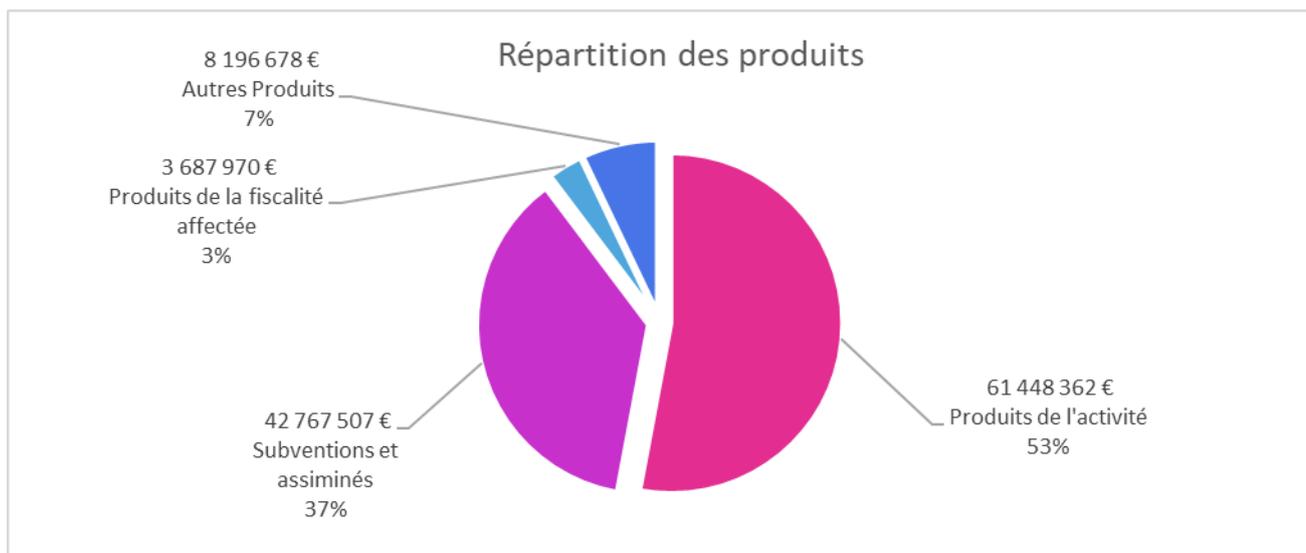
Ils représentent un montant de 2 549 426€ en 2024, soit une hausse de 53% par rapport à 2023. Cette évolution s'explique notamment par :

- Le reversement par le CNOUS d'un montant de 475 242.55€ au titre des remises de fin d'année dans le cadre de la centrale d'achat
- La participation 2024 des Cours de Créteil et Versailles pour la plateforme du centre de contact Ile-de-France pour un montant de 249 693.22€
- La régularisation d'anticipations prescrites (avant 2020) pour un montant 97 808.27€
- La participation 2024 des Cours de Créteil et Versailles pour la médecine de prévention pour un montant de 144 120.86€
- L'annulation de services faits sur exercices antérieurs pour un montant de 507 822.41€.

## Les autres produits de fonctionnement

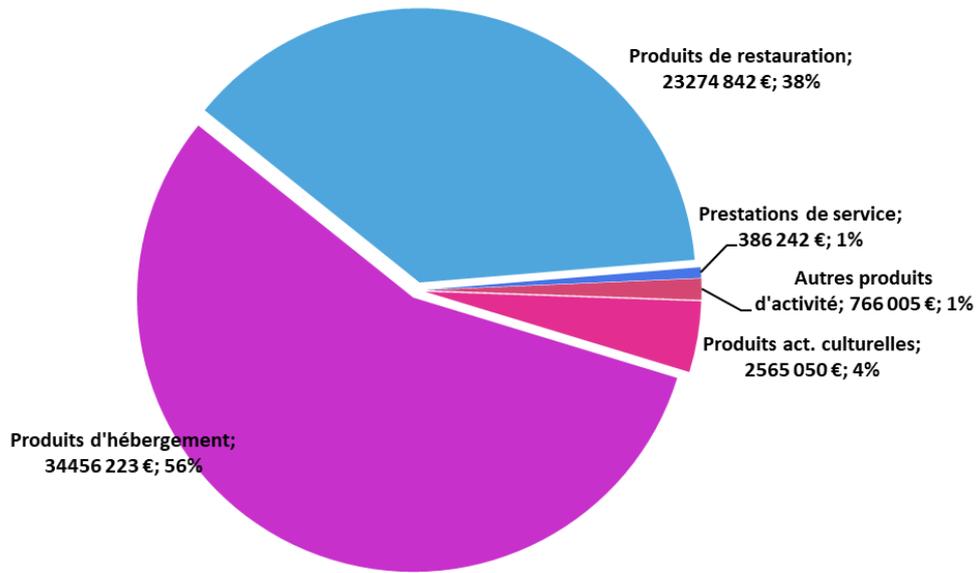
Les autres produits de fonctionnement en diminution de 22% correspondent aux produits calculés liés à la reprise des financements externes de l'actif au compte de résultat, aux transferts de charges et aux reprises sur provisions.

La composition des produits est la suivante :

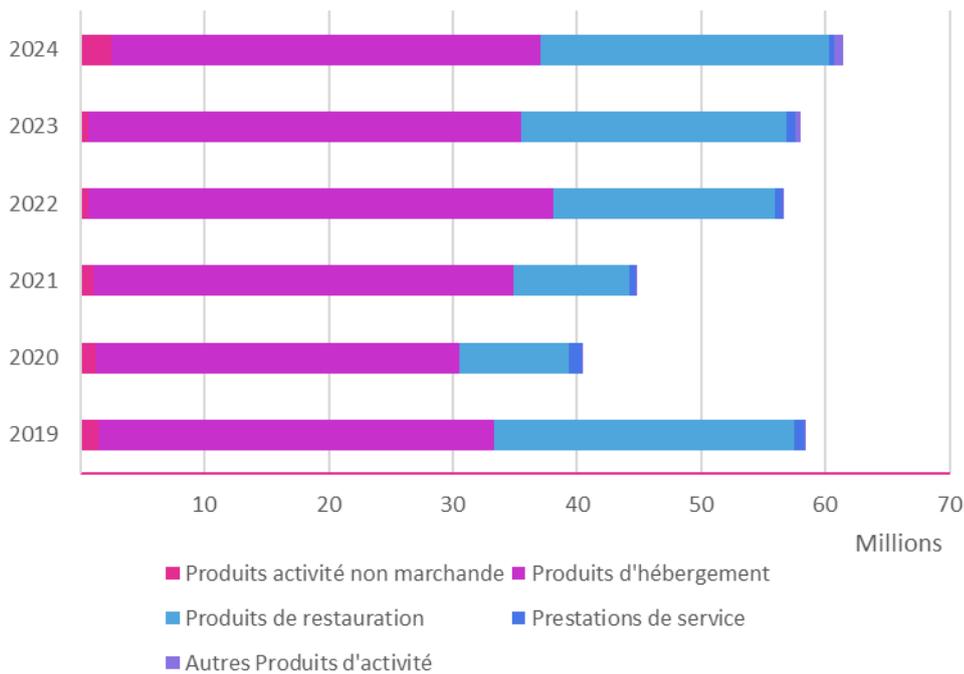


Les produits de l'activité marchande (61 448 362€) représentent 53% des produits du compte de résultat. Ils se répartissent comme suit :

## Produits de l'activité 2024



## Evolution des produits (en millions d'euros)



## V. Les principaux agrégats financiers

Dans cette partie sont exposés les grands agrégats financiers, leur analyse et leur impact sur la situation financière de l'établissement

### La situation du fonds de roulement (hors fonds de roulement mobilisable)

Libellé	2021	2022	2023	2024
+ Capitaux propres (C 10->15)	225 558 167,30	223 334 277,87	213 687 795,89	242 412 698,91
+ Prov pour déprec° de créances (4911)	2 493 020,46	3 223 485,09	2 961 518,04	4 200 245,65
+ Amortissements (C 28)	66 901 129,94	73 715 181,24	76 215 617,05	82 045 036,77
+ Dettes à long terme (C 16 -17)	2 418 354,28	3 793 116,18	3 390 089,47	3 294 314,77
- Immobilisations (C 20-21-23-27)	-291 653 401,84	-296 305 442,73	-281 651 960,57	-319 268 586,99
<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>5 717 270,14</b>	<b>7 760 617,65</b>	<b>11 178 961,80</b>	<b>12 683 709,11</b>
(variation annuelle)	-3 310 513,99	2 043 347,51	3 418 344,15	1 504 747,31
Montant des dépenses décaissables	80 351 872,64	101 359 137,86	110 135 658,08	107 150 462,72
Nombre de jours de fonctionnement	26	28	37	43

Le fonds de roulement a augmenté de 1 504 747€ sur l'exercice 2024. Il représente 43 jours de fonctionnement (Vs 37 jours en 2023).

### La situation du besoin en fonds de roulement

Libellé	2021	2022	2023	2024
+ Créances d'exploitation (C 4)	29 589 191,30	21 101 954,17	14 911 594,71	17 012 690,52
+ Stocks (C 3)	753 205,85	1 059 716,98	1 062 165,07	1 049 273,79
- Dettes d'exploitation (C 4)	-75 268 244,92	-69 801 048,07	-69 908 364,86	-65 222 815,01
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-44 925 847,77</b>	<b>-47 639 376,92</b>	<b>-53 934 605,08</b>	<b>-47 160 850,70</b>

Le BFR est négatif du fait de l'importance des avances et acomptes reçus ainsi que les opérations pour compte de tiers au passif du bilan. Mais il convient de noter la neutralisation entre actifs circulants (créances clients) et dettes non financières.

### La situation de trésorerie

Libellé	2021	2022	2023	2024
<b>Fonds de Roulement</b>	<b>5 717 270,14</b>	<b>7 760 617,65</b>	<b>11 178 961,80</b>	<b>12 683 709,11</b>
<b>Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>-44 925 847,77</b>	<b>-47 639 376,92</b>	<b>-53 934 605,08</b>	<b>-47 160 850,70</b>
<b>Trésorerie</b>	<b>50 643 117,91</b>	<b>55 399 994,57</b>	<b>65 113 566,88</b>	<b>59 844 559,81</b>
+ Disponibilités	50 809 156,29	55 515 620,78	65 229 193,09	59 844 559,81
- Eléments de trésorerie passive	-166 038,38	-115 626,21	-115 626,21	0,00
<b>TRESORERIE</b>	<b>50 643 117,91</b>	<b>55 399 994,57</b>	<b>65 113 566,88</b>	<b>59 844 559,81</b>
(variation annuelle)	1 215 725,60	4 756 876,66	9 713 572,31	-5 269 007,07
Montant des dépenses décaissables	80 351 872,64	101 359 137,86	110 135 658,08	107 150 462,72
Nombre de jours de fonctionnement	228	198	214	202

## La situation de la capacité d'auto-financement

Libellé	2021	2022	2023	2024
<b>Résultat</b>	<b>-3 877 117,72</b>	<b>-679 879,16</b>	<b>3 424 098,08</b>	<b>-418 248,14</b>
+ Dotations aux amortissements et provisions (C 68)	6 364 088,52	7 089 201,05	9 287 887,62	9 368 302,60
+ Charges sur cessions sur immobilisations (C 6577)				13 210,07
- Produits sur cessions sur immobilisations (C 7577)			-15 620,00	-72 070,00
- Reprises sur amortissements et provisions (C78)	-4 035 899,22	-4 632 888,53	-7 278 602,98	-5 289 785,10
<b>CAF</b>	<b>-1 548 928,42</b>	<b>1 776 433,36</b>	<b>5 417 762,72</b>	<b>3 601 409,43</b>

## La situation des réserves

	Réserves	Variation
<b>2022</b>	2 947 846	-4 706 501
<b>2023</b>	914 984	-2 032 862
<b>2024</b>	5 920 082	5 005 098
<b>2025</b>	5 302 655	-617 427

Sur les 4 dernières années, les réserves ont augmenté de 2 354 809€. Les opérations de régularisations à l'actif, en corrections d'erreurs, ainsi que le résultat 2024 ont un effet de -617 427€ au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Au 31 décembre 2024, le montant des réserves est de 5 920 082€. Après affectation du résultat 2024 (-418 248€) et du report à nouveau 2024 (-199 178€), le montant de celles-ci sera de 5 302 655€.

## VI. Engagements hors bilan 2024

### Autorisations d'occupation temporaire

RÉSIDENCE	ORGANISME	N°EJ	DATE DE DÉBUT PERIODE EN COURS	DURÉE CONVENTION (années)	MONTANT ENGAGÉ 31-12-24	MONTANT ENGAGÉ RESTANT
BONAPARTE	HABITATION CONFORTABLE	2 016 901 728	2005	41	947 620,68	183 991,71
CITEAUX	HABITATION CONFORTABLE	2 016 901 718	2012	34	1 609 633,43	184 593,36
DAREAU	HABITATION CONFORTABLE	2 016 901 726	2006	37	1 951 540,16	1 116 023,64
MAZET	HABITATION CONFORTABLE	2 016 901 723	2016	15	1 309 725,31	320 824,23
PITIE	OSICA	2 016 901 737	2021	12	3 111 543,62	177 893,83
ROLLIN	HABITATION CONFORTABLE	2 016 902 112	2006	38	3 590 085,24	2 773 452,08
<b>Total EJ restant AOT</b>						<b>4 756 778,85</b>

## Baux emphytéotiques

RÉSIDENCE	ORGANISME	N°EJ	DATE DE DÉBUT PERIODE EN COURS	DURÉE CONVENTION (années)	MONTANT ENGAGÉ 31-12-24	MONTANT ENGAGÉ RESTANT
BASTILLE	3F RESIDENCES SOCIALES DE France	2 016 901 748	1974	99	4 274 312,53	3 337 551,06
FENELON	FONDATION DE COUBERTIN	2 022 005 141	2022	35	1 000 000,00	983 828,21
Total EJ restant baux emphytéotiques						4 321 379,27

# Baux simples

RÉSIDENCE	ORGANISME	N°EJ	DATE DE DÉBUT PERIODE EN COURS	DURÉE CONVENTION (années)	MONTANT ENGAGÉ 31-12-24	MONTANT ENGAGÉ RESTANT
ALESIA	HABITATION CONFORTABLE	2 020 004 632	2019	12	1 408 906,63	762 715,19
ARGONNE	BATIGERE	2 017 007 990	2017	12	4 364 448,00	1 471 022,93
AUBERVILLIERS	RIVP	2 016 901 769	2017	12	3 202 142,41	1 165 073,94
AURIOL	PARIS HABITAT	2 016 901 739	2015	12	1 123 945,59	194 125,06
AVIA	RIVP	2 016 901 750	2003	30	4 692 054,55	1 667 060,24
BERCY	RIVP	2 016 901 761	2024	12	4 583 165,04	703 454,90
BERTELOTTE	HABITATION CONFORTABLE	2 022 001 630	2021	12	4 800 000,00	3 354 914,93
BESSIERE	HABITATION CONFORTABLE	2 016 902 114	2019	12	5 733 508,80	743 437,50
BISSON	RIVP	2 020 001 619	2019	12	956 469,60	589 219,48
CASCADES	PARIS HABITAT	2 016 901 740	2015	12	748 627,84	85 855,53
CASTAGNARY	PARIS HABITAT	2 021 007 815	2021	12	3 910 388,44	2 828 354,76
CAVE	PARIS HABITAT	2 016 901 573	2016	12	1 003 292,27	344 472,46
CHAMPIONNET	HABITATION CONFORTABLE	2 016 901 730	2017	12	746 335,30	325 198,56
CHAMPIONNET 2	PARIS HABITAT	2 016 901 746	2016	12	4 315 638,06	3 708 979,58
CHEDID	SIEMP	2 020 003 224	2024	12	439 556,40	109 508,58
CHEVALERET	PARIS HABITAT	2 016 901 741	2014	12	4 017 963,61	172 221,87
CHOISY	RIVP	2 016 901 763	2021	12	1 895 374,97	1 047 622,70
CONVENTION	SIEMP	2 020 003 225	2021	12	1 192 392,80	743 769,45
COUR NOUES	DES HABITATION CONFORTABLE	2 020 001 696	2019	12	2 244 875,20	1 454 169,78
DAUBIE	RIVP	2 016 901 764	2024	12	1 738 919,02	279 781,85
DAVIEL	HABITATION CONFORTABLE	2 016 901 721	2024	12	6 895 730,15	1 176 611,55
DELAITRE	RIVP	2 016 901 762	2014	12	1 077 106,99	298 857,79
DES HAIES	HABITATION CONFORTABLE	2 016 901 717	2019	12	2 669 688,27	1 305 025,56
DOMREMY	RIVP	2 016 901 768	2025	12	5 328 813,83	3 802 905,34
FONTAINE	AU SIEMP	2 020 003 501	2022	12	3 616 170,57	2 590 176,37
ROI FONTAINE	AU SIEMP	2 020 003 465	2022	12	2 695 189,41	1 937 200,46
ROI2 FOREST	RIVP	2 016 901 755	2005	30	1 875 578,47	1 082 383,71
CAVALOTTI FRANCIS	DE RIVP	2 016 901 765	1996	30	13 179 447,12	1 595 908,10
CROISSET	RIVP	2 021 004 813	2020	12	3 960 134,00	2 814 594,93
FRERES FLAVIEN	RIVP	2 016 901 743	2014	12	2 052 512,16	328 192,84
FRERES GONCOURT	PARIS HABITAT	2 016 901 743	2014	12	2 052 512,16	328 192,84
GOUTTE D'OR	HABITATION CONFORTABLE	2 016 901 722	2020	12	759 685,55	377 921,73
GRANDS MOULINS	RIVP	2 016 901 766	2017	12	3 748 724,15	2 630 437,62
GUYTON MORVFAU	DE RIVP	2 024 009 727	2024	12	567 775,35	475 803,38
INDOCHINE	RIVP	2 016 901 756	2016	12	3 768 082,86	770 476,60
JOURDAN	LOGITRANSPORT	2 016 901 747	2017	12	10 410 212,04	3 787 712,04
LA GARENNE	SIEMP	2 020 003 435	2025	5	1 428 172,97	198 691,38
LAGOUHAT	BATIGERE	2 016 901 712	2023	12	838 392,04	132 583,96
LEPAUTE	RIVP	2 024 003 334	2024	12	7 004 264,23	6 589 979,84
LOUISE BOURGEOIS	RIVP	2 016 901 770	2015	12	3 090 296,02	635 099,98
LUNEVILLE	HABITATION CONFORTABLE	2 020 001 769	2019	12	1 852 677,08	996 722,45
MARTIN LUTHER KING	RIVP	2 016 901 757	2025	12	3 531 522,84	583 423,16
MENILMONTANT1	SIEMP	2 020 001 785	2019	12	509 412,98	243 129,17
MENILMONTANT2	HABITATION CONFORTABLE	2 016 901 716	2020	12	2 337 407,03	865 640,88
METROPOLITAINE	RIVP	2 024 009 726	2024	12	592 310,83	556 968,51
MICHEL BOURGES	DE HABITATION CONFORTABLE	2 016 901 732	2017	12	7 058 804,51	6 476 843,51
MOUCHEZ	HABITATION CONFORTABLE	2 016 901 733	2023	12	3 106 622,01	1 962 249,57
MOUZAIA	RIVP	2 020 001 732	2024	12	1 159 612,60	38 997,64
MYRHA1	HABITATION CONFORTABLE	2 016 901 729	2016	12	629 519,23	226 351,23
MYRHA2	BATIGERE	2 016 901 711	2023	12	484 150,44	120 549,07
OBSERVATOIRE	PARIS HABITAT	2 021 007 816	2021	12	1 899 802,61	1 360 664,84
ORNANO	RIVP	2 016 901 754	2004	30	2 225 916,40	655 551,72
ORNANO2	PARIS HABITAT	2 016 901 744	2015	12	1 517 334,78	312 246,33
OURCQ	SIEMP	2 020 003 490	2025	12	1 320 036,62	79 000,52
PAJOL1	RIVP	2 016 901 752	2004	30	1 656 753,57	571 624,04
PAJOL2	RIVP	2 016 901 753	2023	12	5 183 096,18	1 782 568,14
PARMENTIER	HABITATION CONFORTABLE	2 016 901 734	2025	12	1 675 343,92	614 083,18
PHILIPPE GIRARD1	DE RIVP	2 016 901 758	2017	12	1 947 554,52	785 527,70
PHILIPPE GIRARD2	DE SIEMP	2 020 003 226	2022	12	1 180 370,51	819 356,87
PHILIPPE GIRARD3	DE SIEMP	2 016 902 113	2018	12	1 199 580,48	748 691,06
POISSONNIERS	RIVP	2 016 901 751	2020	12	6 409 277,85	1 137 195,58
POULET	HABITATION CONFORTABLE	2 016 901 725	2015	12	1 022 827,21	290 672,77
REIMS	RIVP	2 016 901 767	2022	12	1 952 445,36	1 224 019,85
REUILLY	PARIS HABITAT	2 021 004 814	2019	12	5 061 156,00	3 206 349,78
ROMY SHNEIDER	SIEMP	2 016 901 778	2014	12	831 608,64	554 898,16
ROSA PARKS	RIVP	2 016 901 759	2015	12	5 129 239,16	1 820 985,90
SEYRIG	RIVP	2 016 901 760	2021	12	22 166 926,13	18 346 753,72
THONVILLE	SIEMP	2 020 003 489	2014	12	2 088 159,67	445 171,55
TOLBIAC	RIVP	2 024 006 966	2024	12	1 722 095,62	1 296 119,01
TOMBE ISSOIRE	PARIS HABITAT	2 016 901 745	2016	12	1 750 496,52	1 376 324,26
VANVES	RIVP	2 016 901 772	2014	12	1 997 520,84	659 406,62
VAUGIRARD	HABITATION CONFORTABLE	2 016 901 735	2025	12	4 141 450,33	683 366,75
YERSIN	HABITATION CONFORTABLE	2 016 901 731	2023	12	1 178 807,43	152 879,15
COUR NOUES	DES HABITATION CONFORTABLE	2 016 901 720			550 625,34	100 907,88
Total EJ restant conventions simples						105 376 763,04
Total général EJ restant						114 454 921,16